

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Network and Satellite Services Division / Division des
services de satellite et de réseaux
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 4C2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

| | |
|---|--|
| Title - Sujet TELECOM EQUIPMENT & MAINT SERVICES | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation G9566-110064/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client G9566-110064 | Date 2012-02-21 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EO-015-23638 | |
| File No. - N° de dossier 015eo.G9566-110064 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-03-02 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clément, Daniel | Buyer Id - Id de l'acheteur 015eo |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0287 () | FAX No. - N° de FAX (819) 934-1411 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

MODIFICATION À L'INVITATION 002

Cette modification a l'invitation est soulevée afin de:

- 1) Modifier la DP - Partie 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX, inséré l'article d) déclaration sur le contenu canadien, tel que détaillé ci-dessous;
- 2) Modifier la DP - Partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION, incluant le nouvel article qui se rapporte à du contenu canadien, tel que détaillé ci-dessous;
- 3) Modifier la DP - Partie 5, inséré la partie 5B, tel que détaillé ci-dessous
- 4) Modifier la DP - Partie 7, revise la méthode de paiement, tel que détaillé ci-dessous;
- 5) Modifier la DP - Formulaires de soumission, inséré le nouveau formulaire - 6 Attestation du contenu canadienne, tel que détaillé ci-dessous;
- 6) Note à l'intention des soumissionnaires sur le statut des réponse du Canada aux questions, tel que détaillé ci-dessous;
- 7) Modifier la date de clôture de la DPP pour la réception des soumissions, tel que détaillé ci-dessous;

Appendice 002

- 1) **À LA PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, paragraphe 1.2 Sommaire, inséré l'article (d);**

INSÉRÉ: (d) "Ce besoin est assujéti à une préférence pour les produits et services canadiens. "

- 2) **A LA PARTIE 4 - PROCÉDURES, D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION;**

SUPPRIMÉ: PARTIE 4 dans toute son intégrité;

INSÉRÉ: PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.

4.2 Temps de réponse alloué aux soumissionnaires durant l'évaluation :

- (a) En plus de n'importe quelle autres délais prescrits dans la demande de soumissions :
 - (i) **Demandes de précisions :** si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut vérifier la soumission, le soumissionnaire disposera d'un délai de 3 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée non recevable.

Appendice 002 suite

Prolongation du délai : si le soumissionnaire a besoin davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

4.3 Étapes de la procédure d'évaluation

- (a) La méthodologie d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection découleront par phases, ce n'est pas parce que le Canada passe à une phase ultérieure que cela voudra dire pour autant qu'il a décidé que le soumissionnaire a réussi toutes les phases antérieures. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.

(b) **Étape 1 - Attestation du contenu canadien**

L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien (voir la partie 5) . Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

(c) **Étape 2 - Évaluation technique - Critères d'évaluation obligatoires**

- (i) On examinera chaque soumission pour déterminer si elle satisfait aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (ii) Si une soumission affirme qu'une version ultérieure d'un produit qu'elle cite satisfera aux exigences obligatoires de la demande de soumissions, et que cette version ultérieure n'est pas disponible à la date de clôture des soumissions, la soumission sera rejetée.
- (iii) Afin d'avoir une soumission technique qui contient les documents pertinents aux fins d'examen, les soumissionnaires doivent avoir soumis les documents suivants dûment remplis;

Formulaire 2 - Justification des formulaire de conformité technique

Annexe C - Classeur de l'évaluation cotée

Annexe G - Référence de client

(d) **Étape 3 - Évaluation technique - Critères techniques cotés:**

- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence. Les exigences cotées sont décrites dans l'Annexe C.
- (ii) La note attribuée aux feuilles de calcul de l'annexe C sera fondée sur les données entrées par les soumissionnaires dans ces feuilles de calcul et les notes de chacune de celles-ci seront additionnées dans la feuille de calcul relative au résumé des points de

Appendice 002 suite

l'annexe C : niveau de service concernant le temps maximal passé sur le lieu de travail, (NS-TMLT) et niveau de service concernant la demande relative au contrat (NS-DRC).

- (iii) Les valeurs entrées par le soumissionnaire pour la feuille de calcul relative aux BTU maximaux de l'annexe C sont copiées de façon manuelle par le Canada dans la colonne attribuée au soumissionnaire par ce dernier dans la feuille de calcul relative aux BTU maximaux de l'annexe B-1.
- (iv) Les valeurs entrées par le soumissionnaire pour la feuille de calcul relative aux WATT maximaux de l'annexe C sont copiées de façon manuelle par le Canada dans la colonne attribuée au soumissionnaire par ce dernier dans la feuille de calcul relative aux WATT maximaux de l'annexe B-1.
- (v) Les valeurs des points attribués aux feuilles de calcul qui suivent de l'annexe C sont copiées de façon manuelle par le Canada dans la feuille de calcul relative aux points calculés de l'annexe B-1 dans la ligne et la colonne attribuées au soumissionnaire par le Canada dans la feuille de calcul relative au résumé des points attribués de l'annexe C : Niveau de Service concernant le Temps Maximum Passé sur le Lieu de Travail (NS-TMPLT) et Niveau de Service concernant la Demande Relative au Contrat (NS-DRC).
- (vi) Les points attribués à la feuille de calcul relative aux BTU maximaux de l'annexe C, comme résumés dans la feuille de calcul relative aux points calculés de l'annexe B-1, sont calculés de la façon suivante :
 - A) pour chaque produit de réseau, les valeurs des BTU maximaux de l'annexe C sont classées de façon automatique selon un ordre ascendant en commençant par les BTU/heure les moins élevés;
 - B) les points attribués pour les BTU/heure maximaux de chaque produit de réseau d'une soumission sont calculés comme suit :
 - 1) la valeur des BTU/heure la moins élevée de toutes les soumissions selon le classement ÷ BTU/heure maximaux de la soumission x 10;
 - C) les points attribués à la feuille de calcul relative aux BTU maximaux d'une soumission sont la somme des points attribués pour les BTU/heure maximaux de tous les produits de réseau de la soumission (maximum de 30 points).
- (vii) Les points attribués à la feuille de travail des WATT maximaux de l'annexe C, comme résumés dans la feuille de calcul relative aux points calculés de l'annexe B-1, sont calculés comme suit :
 - A) pour chaque produit de réseau, les valeurs des WATT maximaux de l'annexe C sont classées de façon automatique selon un ordre ascendant en commençant par les WATT/heure les moins élevés;
 - B) les points attribués aux WATT/heure maximaux de chaque produit de réseau d'une soumission sont calculés comme suit :
 - 1) la valeur des WATT/heure la moins élevée de toutes les soumissions selon le classement ÷ WATT/heure maximaux de la soumission x 10;
 - C) les points attribués à la feuille de calcul relative aux WATTS maximaux d'une soumission sont la somme des points attribués pour les WATT/heure maximaux de tous les produits de réseau de la soumission (maximum de 30 points).

Appendice 002 suite

- (viii) La feuille de calcul relative au résumé des points de l'annexe C indique les points maximaux qui peuvent être calculés pour chaque feuille de calcul.
- (ix) La note d'évaluation des exigences cotées d'une soumission, dans la feuille de calcul relative aux points calculés de l'annexe C, est la somme des points calculés de toutes les feuilles de calcul de la soumission.
- (e) **Étape 4 - Évaluation financière**
- (i) Les critères d'évaluation obligatoires et les critères d'évaluation cotés sont inclus dans l'annexe B. Cette évaluation doit comprendre les prix proposés pour l'année 1 et les années d'option 1 à 3.
- (ii) La note financière maximale d'une soumission est de 900 points.
- (iii) Calcul de la note financière : $\text{prix proposé le plus bas} \div \text{prix proposé total} \times 900$, où le prix proposé le plus bas est le prix proposé total le plus bas de toutes les soumissions.
- (iv) Calcul du prix proposé total d'une soumission
- (A) La note totale (maximum de 1000 points) d'une soumission est la somme de la note financière et de la note technique.
- (B) Les soumissionnaires doivent prendre note que toutes les notes seront calculés à 3 décimales près.
- (f) **Étape 5 - Sélection de l'entrepreneur**
1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
- (i) respecter toutes les exigences de la demande de propositions ;
- (ii) satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires, Formulaire 2 - Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, Annexe C - Classeur de l'évaluation cotée, Annexe G - Référence de Client ; et
- (iii) inclure l'Annexe B - Tableaux de prix, dûment rempli.
2. Les soumissions qui ne respectent pas les alinéas (a), (b) et (c) ci-dessus seront déclarées non conformes.
- (i) La soumission conforme qui obtient la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'octroi du contrat. Si plus d'une soumission est classée au premier rang en raison de notes totales identiques, la soumission ayant obtenu la note financière la plus élevée sera recommandée pour l'octroi du contrat. En dépit du fait que le soumissionnaire peut avoir été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l'approbation interne est accordée conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas accordée, aucune contrat ne sera octroyé.

| Évaluation | Soumissionnaire 1 | Soumissionnaire 2 | Soumissionnaire 3 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Note d'évaluation des exigences cotées | 91 | 75 | 70 |
| Prix proposé total | 150,000 | 140,000 | 147,000 |

Appendice 002 suite

| Nom de l'entreprise | Note technique | Note financière | Note totale |
|---|---------------------------------------|--|---------------|
| Soumissionnaire 1 | $\frac{91}{*91} \times 100 = 100,000$ | $\frac{**140}{150} \times 900 = 840,000$ | 940 |
| Soumissionnaire 2 | $\frac{75}{*91} \times 100 = 82,420$ | $\frac{**140}{140} \times 900 = 900,000$ | 982.42 |
| Soumissionnaire 3 | $\frac{70}{*91} \times 100 = 76,920$ | $\frac{**140}{147} \times 900 = 857,140$ | 934.06 |
| <p>* Représente la note technique la plus élevée obtenue. ** Représente le prix proposé le plus bas.</p> | | | |

Il convient de noter que les points attribués pour les note techniques et note financière indiqués dans le tableau ci-dessus sont des chiffres fictifs. Selon l'exemple ci-dessus, le soumissionnaire 2 obtiendrait le contrat.

(ii) **Formules de l'annexe B - Tableaux de prix et l'annexe C -Classeur de l'évaluation cotée;**

S'il croit que les formules ne fonctionnent plus de façon appropriée dans la version présentée par le soumissionnaire, le Canada peut entrer l'information fournie par les soumissionnaires dans une nouvelle feuille de calcul.

3) A LA PARTIE 5 - ATTESTATIONS

INSÉRÉ: PARTIE 5B: ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION À LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission à la date de clôture.

- Formulaire 6 - Attestation du contenu canadien

5.7 Attestation du contenu canadien - conditionnellement limitée

- (a) Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens et aux services canadiens.
- (b) Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que les produits et services offerts sont des produits canadiens et des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.
- (c) Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que les produits et services offerts seront traités comme des produits non-canadiens et des services non-canadiens.
- (d) Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

Appendice 002 suite

5.8 Attestation du contenu canadien

(a) Clause du guide des CCUA A3050T (2010/01/11), Définition du contenu canadien.

4) A LA PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT, 7,9 Paiement, (c) Modalités de paiement;

SUPPRIMÉ: (c) Modalités de paiement

Les modalités de paiement qui suivent feront partie de la DRC approuvée :

Clauses du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Modalités de paiement - paiement multiple, Le Canada paiera l'entrepreneur pour les biens avec multiples livraisons lorsque le paiement sera effectué à la fin de chaque livraison, conformément aux dispositions de paiement du contrat, tel que indiqué ci-dessous de i à iii;

Clauses du guide des CCUA H1008C (2008-05-12) Modalités de paiement - paiement mensuel, Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (iii) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

INSÉRÉ: (c) Modalités de paiement

- (i) **Modalités de paiement pour les demandes relatives au contrat avec un prix ferme - paiement forfaitaire à la fin des travaux :** Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux liés à la DRC seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si;
 - (A) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
 - (B) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - (C) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada

Les clauses du guide CCUA relatives aux méthodes de paiements pour les produits Télécommunications et les services, font également partie de la DRC approuvée:

- (i) Clause du guide CCUA, **H1001C** (2008-05-12), les paiements multiples;
- (ii) Clause du guide CCUA, **H1008C** (2008-05-12), le paiement mensuel.

5) **Àux formulaires de soumission, noté: l'introduction du formulaire 6 - Attestation du contenu canadien**

(Disponible sur MERX tant que pièce jointe)

6) **Note à l'intention des soumissionnaires:** Les soumissionnaires doivent noter que le Canada travaille sur la réponse aux questions en suspens et il sera formalisé par une modification dans la cours des prochains jours.

Solicitation No. - N° de l'invitation

G9566-110064/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

015eo

Client Ref. No. - N° de réf. du client

G9566-110064

File No. - N° du dossier

015eoG9566-110064

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice 002 suite

- 7) **Cette modification à l'invitation est soulevée pour prolonger la date de clôture des soumissions tel que noter ci dessous;**

La date de clôture est prolongé

Du: 24 février, 2012 à 2:00 PM HAE;

À: 02 mars, 2012 à 2:00 PM HAE